

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT-SULPICE (Oise)

SÉANCE du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le huit avril à vingt heures dix, les membres du conseil municipal élus, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le trois avril 2026 par Monsieur le maire, Philippe VAN DER HAEGEN.

PRÉSENTS : Messieurs Philippe VAN DER HAEGEN, Olivier DOUCHET, Romain POESSEL, Dominique BARBIER, Yann MENDROUX, Nicolas JUILLET.

Mesdames : Delphine FLECHY, Karine SOETAERT, Aurélie LÉOURIER, Martine THORY, Mathilde THIBIERGE.

ABSENTS EXCUSES : Noëlle MODIQUET procuration à Olivier DOUCHET, Stéphane MOREAU procuration à Philippe VAN DER HAEGEN, Aurore LANRIOT procuration à Delphine FLECHY, Francis FLEUR,

ORDRE DU JOUR

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1 Désignation du secrétaire de séance.2 Vote du taux des taxes.3 Vote du budget primitif 2026.4 Informations et questions diverses. |
|--|

1° Désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame Karine SOETAERT.

2° Vote du taux des taxes.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif de 2026, il est proposé de réévaluer les taux des taxes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de ne pas augmenter les taux des différentes taxes.

Les taux des taxes locales 2026 seront donc de :

- ◆ 45.73 % pour la taxe foncière bâtie.
- ◆ 46,00 % pour la taxe foncière non bâtie.
- ◆ 11.50 % pour la taxe d'habitation.

3° Vote du budget primitif 2026.

À la suite de la réunion préparatoire de la commission budgétaire, le budget primitif 2026 est présenté chapitre par chapitre.

Monsieur le maire propose de procéder au vote du budget primitif 2026 de la commune et précise que le vote du budget se fera par chapitre pour la section fonctionnement, et au niveau des opérations d'équipements pour la section investissement.

- Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à : 1 141 749.32 €
- Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à : 1 414 215.43 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité par 14 voix pour :

ADOPTE le budget primitif 2026.

4° Informations et questions diverses.

- Madame Martine THORY est désignée déléguée communautaire suppléante.
- SIVOSAS : les nouveaux membres du bureau sont : M. Patrick TASTAYRE, président, Mme Aurélie LEOURIER vice-présidente et Claudine DELUCHEUX secrétaire.
- ECOLE : une demande de petits travaux a été faite par la directrice de l'école (volets du bureau, dégradation de la boîte aux lettres, problème dans les sanitaires). Il est prévu l'installation d'un TBI.
- Commission Evènementielle : M. Romain POESSEL rejoint cette commission. Un projet de rencontre avec les nouveaux habitants de la commune est à l'étude.
- Fête du village : un changement d'organisation est prévu pour la prochaine manifestation.
- Monsieur le maire informe que des dégradations ont été commises sur le mur de clôture devant le terrain de pétanque.
- Il a été constaté à plusieurs reprises qu'à la suite de l'entretien des bordures enherbées, les résidus de tontes étaient laissés sur la voirie de certaines propriétés du hameau du Val de l'Eau. Cette initiative des propriétaires est très appréciée, mais afin d'en améliorer la qualité, il serait souhaitable que les résidus d'herbe soient systématiquement ramassés pour préserver la propreté de la voirie.
- Monsieur le maire remercie vivement M. et Mme MELIQUE pour la remise en état et l'installation de la boîte à livres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45

Délibérations prises lors de la séance du 08 avril 2026 :

Numéro	Objet
2026-04-01	Vote du taux des taxes.
2026-04-02	Vote du budget primitif 2026

Le Maire,

Philippe VAN DER HAEGEN

Le secrétaire de séance,

Karine SOETAERT